





Fleurs et oiseaux sur fond de brindilles, 1783, imprimé à Jouy-en-Josas © Musée de la Toile de Jouy

Depuis la création de la Manufacture de Jouy-en-Josas par Christophe-Philippe Oberkampf en 1760, la renommée de ses toiles a donné naissance au terme éponyme "Toile de Jouy". La diversité des motifs fleuris, géométriques ou à personnages révèle l'incroyable créativité et technicité des dessinateurs de l'époque. De nombreux artistes à travers le monde s'en inspirent encore aujourd'hui pour l'habillement ou l'ameublement.

LA MANUFACTURE OBERKAMPF HIER ET AUJOURD'HUI, UNE START-UP HUMANISTE AU SUCCÈS MONDIAL

Les toiles imprimées avaient été interdites à la fabrication et à la vente en France pendant 70 ans pour protéger les industries traditionnelles. Le savoir-faire de l'impression sur étoffe était perdu dans le pays. Dans ce contexte, Christophe-Philippe Oberkampf crée deux ans après son arrivée en France à l'âge de 22 ans un atelier à Jouy-en-Josas, qui devient en quelques années une manufacture employant plus de 1 000 ouvriers. Au beau milieu du XVIIIème siècle et quelques années avant la Révolution française il relance l'industrie de l'impression des toiles et démocratise le beau dans l'habillement et l'ameublement. Oberkampf devient alors le dirigeant d'une entreprise innovante et florissante, dans laquelle il prend des mesures sociales d'avant-garde pour l'époque.

Sous Napoléon, la Manufacture, qui s'étend sur plus de 14 hectares et comprend plus de 36 bâtiments, accède au rang de troisième entreprise de France par l'importance de son capital et le nombre des ouvriers qu'elle fait vivre (plus de 1300).

Cette épopée industrielle et artistique d'envergure internationale est portée par l'esprit humaniste des Lumières, les progrès techniques et la pertinence des choix esthétiques d'Oberkampf : technique d'impression qui passe du bloc de bois à la plaque gravée puis au rouleau, ce qui augmente la capacité de production ; invention de la couleur verte solide qui remplace les rajouts de bleu sur le jaune ; création d'une identité visuelle qui marque définitivement l'histoire du textile imprimé ; appel à des artistes renommés : Jean-Baptiste Huet, Horace Vernet, Bartolomeo Pinelli et bien d'autres. Ce sont 30 000 motifs sortiront ainsi des ateliers de la Manufacture, jusqu'à sa fermeture en 1843.

Les bâtiments de la Manufacture seront détruits quelques années plus tard. Subsistent une aile de la demeure familiale d'Oberkampf aujourd'hui occupée par la Mairie de Jouy-en-Josas, et la petite maison dite du Pont de Pierre où Oberkampf imprima sa première toile un dimanche 1er mai 1760. Une start-up y était née, qui connut un succès mondial qui reste encore très actuel.

UN MUSEE TOURNÉ VERS LE 21ème SIECLE

Le Musée de la Toile de Jouy, musée municipal de la ville de Jouy-en-Josas, est classé Musée de France et à ce titre soumis à des règles de conservation strictes. Il a été créé en 1977 pour assurer la continuité de l'œuvre d'Oberkampf et mettre en valeur ses qualités d'entrepreneur humaniste ouvert sur le monde de la création. Le Musée ancre la ville de Jouy en Josas dans un territoire vaste, celui d'une région au cœur d'activités variées et diverses, de la création à l'industrie en passant par l'artisanat. Le Musée et la ville s'associent ainsi pour faire rayonner les partenaires du Musée et le département au-delà de ses frontières.



Les délices des quatre saisons, 1787, imprimé à Jouy-en-Josas © Musée de la Toile de Jouy

Les collections du Musée sont représentatives d'un patrimoine et d'un savoir-faire français exceptionnels, qu'il s'agisse d' « Indiennes » (inspirées de motifs colorés d'Inde ou de Perse), ou de scènes à personnages, reflets de la vie quotidienne de l'époque. Le Musée conserve environ 10 000 motifs différents pour l'habillement et l'ameublement, sous forme de toiles peintes, dessins, empreintes préalables à l'impression, échantillons, textiles à plat, costumes, tableaux, objets et qui en font le centre de référence international de la Toile de Jouy.

Le Musée a récemment installé une nouvelle exposition permanente consacrée à la grande histoire de la Toile de Jouy. En parallèle, des expositions temporaires sont régulièrement organisées, ainsi que diverses manifestations : conférences, spectacles, ateliers adaptés à la diversité des publics. La continuité entre les œuvres du passé et des œuvres contemporaines y est assurée et constamment mise en avant.

Du fait de sa richesse exceptionnelle, le patrimoine abrité par le Musée mérite d'être conservé et présenté au public dans les meilleures conditions possibles. Les collectivités publiques, dont la ville de Jouy-en-Josas au premier chef, sont mobilisées, cependant des ressources supplémentaires provenant de partenaires institutionnels et privés deviennent à présent indispensables.

Le Musée de la Toile de Jouy, l'Association des Amis du Musée et le Fonds Oberkampf unissent leurs efforts pour convaincre les donateurs de contribuer au financement de trois actions principales : acquisitions de nouvelles œuvres, aménagement de salles, et opérations de numérisation.

PROJETS DE DEVELOPPEMENT : ASSOCIER VOTRE ENTREPRISE AU MUSÉE DE LA TOILE DE JOUY ET À SON RAYONNEMENT

ACQUISITION D'ŒUVRES

Le Musée assure une veille permanente pour se porter acquéreur de pièces exceptionnelles mises en vente. Ses moyens financiers méritent d'être nettement accrus en raison des opportunités d'achat, de plus en plus nombreuses, qui se présentent aujourd'hui en France et dans le monde entier.



Robe à l'anglaise en indienne imprimée, vers 1780, attribuée à la manufacture de Wesserling, acquise en 2019 grâce au don d'un mécène © Musée de la Toile de Jouy

De très belles pièces, costumes ou objets en Toile de Jouy, ont été dispersées au fil des années dans les familles, ou achetées par des musées en France ou à l'étranger, ou encore rassemblées par des collectionneurs dans des ensembles fort intéressants. Ces pièces sont parfois mises en vente de gré à gré ou en salles de vente aux enchères. Le Musée a vocation à rassembler les pièces les plus emblématiques afin de les inscrire dans un ensemble patrimonial pérenne et mis à la disposition des générations futures.

Le Musée souhaiterait disposer d'un budget annuel compris entre 50 000 et 100 000 euros pour réaliser ces acquisitions.

AMENAGEMENTS ET MODERNISATION



Le salon de Christophe-Philippe Oberkampf, proposition scénographique en vue des aménagements muséographiques © Scénographie et Muséographie/Illustration: Scénos-associés

Aujourd'hui le Musée occupe un petit château du XIXème siècle. Une rénovation de son aile sud prévoit une expérience de visite immersive avec la création de trois salles d'évocation : un salon, un bureau et une chambre, qui mettront en scène la Toile de Jouy dans un décor et une ambiance où Oberkampf et sa famille auraient pu vivre. La muséographie fera appel à des projections numériques.

Des créations venues des univers de la décoration ou de la mode y seront régulièrement exposées, soulignant l'évidence des liens entre le passé et le contemporain.

Parallèlement une salle à destination de l'accueil des publics où se tiendront des conférences, ateliers, séminaires d'entreprises, sera installée au rez de chaussée du Musée. Le budget estimé pour l'ensemble de ces aménagements s'élève à 600 000€ dont 84 000€ consacrés au système audiovisuel immersif.

NUMERISATION DES COLLECTIONS

Le Musée recourt aux techniques numériques pour mieux protéger et utiliser son patrimoine. Une nouvelle campagne de numérisation doit être lancée. Elle vise à conserver les collections en réduisant au maximum les manipulations des textiles anciens fragiles, très sollicités au cours des activités scientifiques et muséographiques, ou utilisés comme modèles pour les créateurs contemporains.

La numérisation des collections répond aussi aux besoins du grand public pour des usages variés de découverte et de connaissance du patrimoine culturel, ou encore à des demandes liées à des usages spécifiques pour le tourisme, la médiation et l'enseignement. La richesse du patrimoine conservé au Musée et des pièces inscrites à son inventaire rend cette opération primordiale.

Le budget estimé pour le développement de la numérisation s'élève à 180 000 €.



Numérisation d'une Toile de Jouy © Photographie / Arkhênum

DEVENIR MÉCÈNE: POURQUOI?



Cet appel au mécénat s'adresse aux entreprises, mais aussi aux particuliers, qui pourront adapter, selon leurs souhaits, les différents avantages proposés.

Les perroquets, 1787-88, imprimé à Jouy-en-Josas © Musée de la Toile de Jouy

En devenant mécène, vous pourrez :

Participer à une œuvre pérenne et collective de préservation et d'enrichissement d'un patrimoine exceptionnel, fondé par un entrepreneur d'avant-garde.

Etablir un relationnel professionnel ou privé dans un cadre raffiné à destination de vos contacts (ex : clients, prospects, collaborateurs, actionnaires) et relations (ex : leaders d'opinions, cercle familial) en alliant découverte, charme, et prestige.

Associer votre nom, renforcer votre image, en vous associant à l'institution française de référence dans le domaine de la toile imprimée, historique comme contemporaine.

Bénéficier d'une large visibilité auprès d'une communauté très étendue d'amateurs d'art, d'histoire, de décoration et de mode, soit autant de prescripteurs et agents d'influence.

Fédérer vos différents partenaires (prestataires, salariés) autour d'une action cohérente et originale

Bénéficier d'un dispositif fiscal très aventageux prévu par la loi sur le mécénat.

COMMENT NOUS SOUTENIR?

Le mécénat est un soutien matériel par le biais d'un don en numéraire, en nature ou en compétence. C'est un acte philanthropique qui n'entraine pas de contrepartie directe et conformément au cadre de la loi sur le mécénat du 1er août 2003 offre des avantages étudiés pour répondre aux mieux aux attentes de l'entreprise ou du mécène.

Tous les mécènes deviennent membres de L'Association des Amis du Musée de la Toile de Jouy.

Les dons accordés par un Partenaire au Musée de la Toile de Jouy sont faits en numéraire. Ils font l'objet d'une convention de mécénat, voire de parrainage, les reliant par exemple à l'organisation d'expositions ou à l'acquisition d'œuvres. Les projets de dons en nature seront étudiées au cas par cas.

PARTENAIRE entre 10 000 et 50 000 euros

Les contreparties accordées au Partenaire sont les suivantes :

- Accès au Musée gratuit, avec la mise à disposition de laissez-passer (20 pendant un an)
- Visite + conférence de groupes, avec remise d'un cadeau à chaque participant (coffret de correspondance édité par la Boutique Oberkampf / livres ou catalogues illustrés)
- 1 privatisation du Musée (jours et heures de fermeture)
- 2 invitations au déjeuner/dîner prestige annuel des Amis

PARTENAIRE ASSOCIÉ entre 50 000 euros et 100 000 euros

Les contreparties accordées au Partenaire Associé sont les suivantes :

- Présence sur le panneau du hall d'entrée du Musée.
- Lien internet via un logo qui redirige vers le site de l'entreprise partenaire (choix du lien par l'entreprise).
- Accès au Musée gratuit, mise à disposition de laissezpasser pour les salariés et clients de l'entreprise.
- Privatisation du Musée, petit-déjeuner ou cocktail, incluant une visite-conférence avec la responsable des collections, et un cadeau remis à chaque participant (coffret de correspondance édité par la Boutique Oberkampf / livres ou catalogues illustrés).
- Rencontre avec la directrice à l'occasion d'une des privatisations.
- 8 invitations au déjeuner/dîner prestige annuel des Amis, et priorité sur le choix des tables et places individuelles.
- Association au « Prix Musée de la Toile de Jouy » selon des modalités à convenir.
- 10 objets prestige (pochette en cuir format A4, doublure en Toile de Jouy).
- Mise à disposition de 30 livres d'Etienne MALLET
 « OBERKAMPF, VIVRE POUR ENTREPRENDRE ».

PARTENAIRE FONDATEUR au-delà de 100 000 euros

En plus des contreparties accordées aux Partenaires Associés (cf. supra), le Partenaire Fondateur pourra solliciter une participation dans les organes de gouvernance du Fonds Oberkampf, et pourra participer à la stratégie de développement du Fonds en faveur du Musée. Des opérations sur mesures pourront être envisagées et décidées de façon conjointes.

Les dons accordés par un Partenaire Fondateur pourront être investis en dotation du Fonds Oberkampf. Tous les dons manuels et les donations passées devant notaires effectués pour le Fonds Oberkampf sont exonérés de droits de mutation.

LE MOT DE L'EXPERT

Le Fonds Oberkampf est un fonds de dotation disposant de la capacité à recevoir tous types de libéralités, en franchise de droit. Il ne peut recevoir de subventions publiques.

Ouvrant des avantages fiscaux importants à ses mécènes et partenaires entreprises, il lui est également possible de recevoir des dons, donations, assurances-vie ou legs de particuliers.

Pour toutes ces opérations, parfois complexes, n'hésitez pas à solliciter le conseil d'un avocat ou d'un notaire.

Maître Laurent Mazeyrie, notaire dvml.lmazeyrie@notaire.fr

LE MOT DU PRÉSIDENT



Buste de Christophe-Philippe Oberkampf par Puech © Musée de la Toile de Jouy

L'ESPRIT d'ENTREPRISE

L'Association des Amis du Musée de la Toile de Jouy est une association d'intérêt général à but culturel. Elle accompagne le Musée dans son développement grâce aux cotisations et dons de ses adhérents. Elle acquiert des pièces qui viennent enrichir les collections du Musée. Elle organise des manifestations (conférences, visites) en lien avec la Toile de Jouy, entretient des relations avec les pouvoirs publics et le milieu professionnel.

Le Fonds Oberkampf, créé par les descendants du créateur de la Toile de Jouy, est un fonds de dotation de la Loi du 4 Août 2008 en faveur du mécénat. Il soutient le Musée avec des moyens d'action plus importants. A partir d'un capital exclusivement privé, et avec un rayonnement international, il vise à disposer de ressources régulières provenant des placements de sa dotation.

Oberkampf incarne une formidable aventure humaine, artistique et industrielle. La Toile de Jouy est une belle illustration de l'esprit d'entreprise. C'est aussi notre démarche, avec conviction et passion.

Le temps est venu de donner au Musée de la Toile de Jouy un nouvel élan.

Rejoignez- nous!

Etienne Mallet, Président de l'Association des Amis du Musée de la Toile de Jouy et du Fonds Oberkampf

RAPPEL DES AVANTAGES FISCAUX POUR LES DONATEURS

Avantages fiscaux pour une entreprise mécène :

La réduction fiscale dont bénéficie une entreprise mécène est de 60 % du montant de son don en numéraire, en compétence ou en nature,

- à déduire de son impôt (i.e. impôt sur les sociétés, BNC,...),
- dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaires de l'entreprise. En cas de dépassement, le surplus de réduction peut être reporté sur l'impôt des cinq exercices suivants.

L'entreprise donatrice peut se prévaloir de sa qualité de mécène et bénéficier de certaines contreparties en communication et relations publiques, produits ou services offerts, en plus de la réduction d'impôt. La valeur de ces contreparties ne doit pas dépasser 25% du montant du don.

Exemple pour un don de 100 000 €

- Réduction d'impôt : 60 000 €

- Montant maximum des contreparties valorisables reçues : 25 000 €

- Différentiel pour le partenaire : entre 15 000 € et 40 000 €

Avantages fiscaux pour un particulier mécène :

La réduction fiscale dont bénéficie un particulier mécène est de 60 % du montant de son don en numéraire ou en nature (ex : donation d'œuvres)

- à déduire de son impôt sur le revenu
- dans la limite de de 20% du revenu imposable. En cas de dépassement, le surplus de réduction peut-être reporté sur l'impôt des cinq années suivantes.

Le particulier donateur peut se prévaloir de sa qualité de mécène et bénéficier de certaines contreparties offertes, en plus de la réduction d'impôt.

Exemple pour un don de 10 000 €

Réduction d'impôt : 6 600 €

Différentiel pour le partenaire : 3400 €

Copyright © Musée de la Toile de Jouy, tous droits réservés L'Association des Amis du Musée de la Toile de Jouy est une association à caractère culturel, déclarée le 4 mars 2010, N° W84001807, publiée au JO du 23 mars 2010



